

La filière du solaire s'inquiète des coupes budgétaires

— Le gouvernement veut réduire les aides à l'installation de panneaux sur les toits, en divisant notamment par trois le tarif de rachat de l'électricité produite par les nouveaux projets.

— L'objectif est de limiter l'envolée des coûts pour les finances publiques.

— Mais la filière dénonce un coup de frein brutal.

Le gouvernement envisage de donner un sérieux coup de frein au développement du solaire. C'est ce que craint la filière, vent debout contre un projet d'«*arrêté tarifaire*», présenté mi-février, qui entend réduire les aides apportées au développement des installations photovoltaïques sur les bâtiments, les hangars et les ombrières de moins de 500 kilowatts-crête (kWc), l'équivalent de 160 places de parking. Le texte a été largement rejeté par le Conseil supérieur de l'énergie (CSE), le 6 mars, mais son avis n'est que consultatif. Le gouvernement devrait publier très rapidement sa décision mais semble camper sur ses positions, regrettent les professionnels. «*C'est un nouveau moratoire qui ne dit pas son nom*», dénonce Xavier Daval, le vice-président du Syndicat des énergies renouvelables (SER), en référence à celui décidé en 2010, qui avait gelé les subventions et la plupart des projets. Il évoque une «*menace existentielle*» pour le secteur, avec «*entre 20 000 et 30 000 suppressions d'emplois*».

Le segment du solaire sur toiture est le segment le plus dynamique du marché actuellement, alors que les grands parcs au sol ont un peu plus de mal à voir jour. Sur les 4,7 GW de capacités installées en 2024, une année record, il a représenté 3 GW. Selon Enedis, il y avait 677 000 installations raccordées, à la fin décembre, +54% sur un an.

Dans le nouveau système tarifaire imaginé par le gouverne-



Chez un particulier, le 8 septembre 2021. En 2024, EDF a dû baisser la production de ses réacteurs face à l'afflux de courant d'origine photovoltaïque. Jean-Luc Flémal/Belpress/MaxPPP

ment, les nouveaux projets risquent d'être beaucoup moins attractifs. C'est le cas notamment des installations inférieures à 9 kWc, celles des particuliers. Ils revendent en moyenne 70% de leur électricité à EDF, le reste étant autoconsommé. Le tarif de rachat serait divisé par trois, passant de 12,76 centimes d'euros par kWh, à 4 centimes. Et la prime versée lors de l'installation, entre 1 000 et 1 500€ selon la taille, serait réduite de moitié. Ces mesures seraient rétroactives au 1^{er} février. Le prix des nouvelles installations devrait néanmoins baisser, fait valoir le gouvernement. Un nouveau taux

réduit de TVA à 5,5% a été prévu dans le budget 2025, alors qu'il est actuellement à 10% pour les équipements en dessous de 3 kWc et à 20% au-delà. Mais cet allègement fiscal n'entrera en vigueur qu'au 1^{er} octobre.

«*Nous observons déjà un ralentissement du marché et il y a un risque que tous les projets soient suspendus, en attendant la baisse de la TVA, mettant à mal beaucoup d'installateurs*», souligne Sylvain Le Falher, le cofondateur d'Hello Watt, un cabinet de conseil en énergie. Aujourd'hui, le retour sur investissement se fait en moyenne entre huit et dix ans. Avec le nou-

«*Nous sommes stupéfaits par autant d'injonctions contradictoires.*»

veau dispositif, il pourrait passer à une quinzaine d'années. Selon la Commission de régulation de l'énergie (CRE), le nouveau dispositif conduirait «*à une baisse significative de la rentabilité des projets*».

Pour les plus grandes installations, les professionnels craignent aussi un coup d'arrêt. Le tarif de rachat passerait de 105 à 95€ le MWh (1), avec là encore un effet rétroactif au 1^{er} février, en attendant la mise en place d'un système par appel d'offres, déjà jugé moins intéressant. «*Le solaire en toiture a réduit ses coûts de 30% entre 2021 et 2024, et pas seulement grâce à la chute des prix en panneaux. Dans le même temps, nous avons multi-*

plié par quatre le nombre de projets et contrairement à ce que l'on entend parfois, la filière ne se gave pas», affirme Gauthier Diény, le trésorier de Solaire territorial, une association qui vient d'être créée par plusieurs développeurs. Selon lui, avec un tarif de rachat de 105€ le MWh, la marge nette des projets est de l'ordre de 3% et «*à 95€ le MWh, on perd de l'argent*».

Les tarifs de rachat, qui représentent une sécurité de revenus sur vingt ans, rassurent en effet les banques et permettent d'emprunter moins cher. «*Nous sommes stupéfaits par autant d'injonctions contradictoires. Avant ces annonces brutales, il y a eu la loi d'accélération des renouvelables en 2023 et la signature du pacte solaire en 2024. On a dit aux entreprises qu'elles allaient devoir s'équiper de panneaux solaires, et maintenant on ne leur donne plus les moyens de les rentabiliser*», s'agace François Guérin, le président de SeeYouSun, une PME bretonne qui réalise des ombrières. «*Il faut éviter de créer des effets de stop and go*, ●●●

repères

La loi de programmation de l'énergie bientôt adoptée ?

Très attendue par le secteur, la 3^e programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour la période 2025-2035 devrait être adoptée par décret d'ici à début avril.

Cette PPE3 vise à réduire l'usage des énergies fossiles dans la consommation finale d'énergie de 58% en 2023 à 30% en 2035, essentiellement par la hausse de production des filières renouvelables.

Dans sa dernière version, les objectifs pour le photovoltaïque ont été revus à la baisse :

ils sont passés pour 2035 de 75-100 GW à 65-90 GW (contre 19 GW en 2023).

Plus de 160 sénateurs de la droite et du centre ont appelé François Bayrou à «*renoncer*» à la publication de la PPE, fustigeant l'absence de «*vision globale*» derrière cette feuille de route.

essentiel

●●● *délétères au développement d'une filière ayant besoin d'une visibilité sur le temps long*», note Christian Buchel, le président de l'Union française de l'électricité. Pour justifier sa décision, le gouvernement met en avant l'envolée des coûts. «*En 2024, les souscriptions pour le petit photovoltaïque sur bâtiment ont explosé, jusqu'à représenter 200% des prévisions. Un recentrage est nécessaire*», affirme le ministre de l'industrie et de l'énergie, Marc Ferracci.

Selon la CRE, le solaire devrait coûter 2,85 milliards d'euros cette année, 660 millions de plus qu'en 2024, pour les usagers qui le financent sur leur facture. Cela s'explique par l'écart croissant entre le tarif de rachat (105€ le MWh, et même près de 130€ par MWh pour les particuliers) et les prix de marché de l'électricité, notamment au moment où ces derniers sont au plus bas en après-midi, faute de consommation suffisante.

Le solaire devrait coûter 2,85 milliards d'euros cette année.

En moyenne, les prix de marché ont été de 70€ par MWh en 2024. Ils étaient inférieurs à 10€ «*sur plus de 15% du temps*», expliquait Luc Rémont, le PDG d'EDF, obligeant le groupe à baisser la production de ses réacteurs face à l'afflux de courant d'origine photovoltaïque. «*Des variations de puissance dont il serait d'autant plus opportun de se dispenser qu'elles ne sont jamais anodines sur la sûreté*», souligne d'ailleurs EDF. L'augmentation de la production d'énergies non pilotables pose d'autant plus de problèmes que la demande d'électricité ne progresse pas autant que prévu. En novembre, la programmation pluriannuelle de l'énergie (voir ci-contre) du gouvernement, évoquait de «*70 à 100 GW*» de capacité photovoltaïque installée à l'horizon 2035. La version actualisée en mars ne parle plus que d'une fourchette de «*65 à 90 GW*». À la fin 2024, elle était de 24 GW.

Le gouvernement entend donner la priorité à l'autoconsommation, ce qui fait consensus. «*Avec des outils de pilotage (déclenchement du ballon d'eau chaude, machines à laver...), un particulier peut arriver à consommer 50% de ce qu'il produit, contre 30% en moyenne aujourd'hui*», estime Sylvain Guérin, chargé du sujet chez Luciole, une association d'acteurs spécialisés. Le reste, ou du moins une partie, pourrait être stocké par des batteries, un marché appelé nécessairement à se développer.

Jean-Claude Bourbon

(1) Pour les professionnels, le prix est en MWh, 105 à 95 MWh correspondent à 10,5 et 9,5 kWh.

AA-

C'est la note de la dette souveraine française que l'agence de notation Fitch a maintenue vendredi soir, 14 mars.

Elle l'avait déjà assortie, en octobre, d'une «*perspective négative*». Si elle considère que la réduction du déficit élevé reste difficile en raison de l'incertitude politique, elle juge que la France conserve une économie «*vaste et diversifiée*», avec des «*institutions fortes et efficaces*».

Finance — Le gouverneur de la Banque de France inquiet de la dérégulation financière américaine

«*En encourageant les cryptoactifs et la finance non bancaire, l'administration américaine sème les germes d'ébranlements futurs*», juge François Villeroy de Galhau dans *La Tribune dimanche*. Pour lui, l'Europe, protégée par «*de fortes réglementations*» et une supervision «*mieux assurée*», reste à l'abri de tout «*risque de crise bancaire*».

sur la-croix.com

— Angleterre : une révolution de la propriété immobilière avec la fin du bail emphytéotique

Publicité

LE FIGAROTV

TOUT LE FIGARO À LA TÉLÉVISION



Sur Le Figaro TV, retrouvez les émissions d'analyse et de décryptage présentées par les journalistes de la rédaction du Figaro, mais aussi un large choix de programmes documentaires consacrés à la culture, au patrimoine, à l'histoire et à l'art de vivre.

disponible sur

TNT IDF 34	CANAL+ 126 / 136*	TF1+
Samsung TV Plus	SFR 194	orange 218
free 203	numéro 247	molotov TV
Aussi sur LeFigaro.fr et l'app		

*(i) hors réception satellite

(ii) également accessible sur myCANAL